

ARRÊTÉ 2023-ELE-UPEC-10

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Portant organisation de l'élection partielle d'un représentant des personnels du collège B secteur 2 des à la commission de la recherche de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953 -2, R.712 -1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins organisés au sein de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 avril 2023 ;



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des représentants des personnels de la commission de la recherche (collège B secteur 2) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le jeudi 20 avril 2023
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le jeudi 27 avril 2023 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le mardi 02 mai 2023
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels ou usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le jeudi 04 mai 2023
Scellement de l'urne	Mardi 9 mai 2023 à 14h00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : DU MERCREDI 10 MAI 2023, 10 HEURES 00 AU JEUDI 11 MAI 2023, 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	Jeudi 11 mai 2023
Proclamation des résultats	Au plus tard le lundi 15 mai 2023
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARRÊTÉ 2023-ELE-UPEC-10

ARTICLE 2 :

Le Directeur général des services, Monsieur Frédéric Dehan, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 avril 2023

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ